

La lettre des salariés  
intérimaires de Manpower

#207

Juin 2019

## Numéro spécial Sécurité

# AVEZ-VOUS LES BONS RÉFLEXES ?

---

L'ÉTÉ, REDOUBLEZ DE  
PRÉCAUTIONS !

---

LE SAVIEZ-VOUS ?

---

SALON DU BOURGET

---

SAFETY WEEK

---

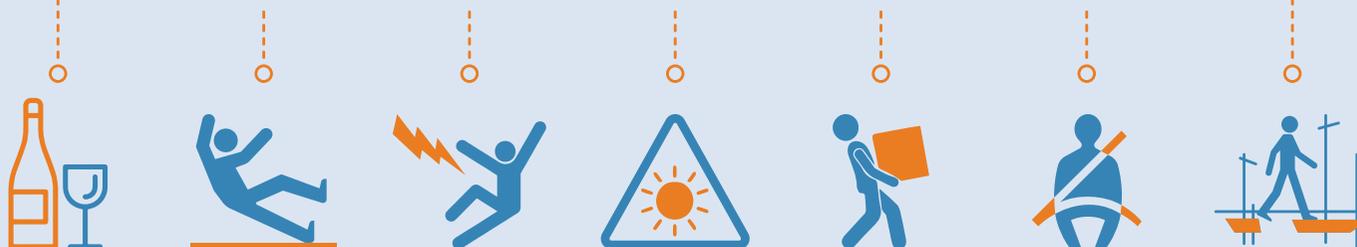
VOS AVANTAGES

---



Manpower®

# L'ÉTÉ, REDOUBLEZ DE PRÉCAUTIONS !



**SOYEZ VIGILANTS :** l'été, les changements d'habitude et d'organisation peuvent accroître les risques professionnels :

- les effectifs réduits et les équipes modifiées (remplacements liés aux congés),
- certains comportements dangereux banalisés pendant cette période vécue comme plus festive (drogues, alcool, risques routiers...),
- le renforcement des équipes par des salariés moins expérimentés (étudiants, saisonniers),
- les travaux dans des conditions plus difficiles (fortes chaleurs par exemple).

**VOTRE SÉCURITÉ EST NOTRE PRIORITÉ, NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE.**

SI UN **PROBLÈME DE SÉCURITÉ** SE PRÉSENTE À VOUS, OU SI **VOUS AVEZ UN DOUTE, N'HÉSITÉS PAS, CONTACTEZ-NOUS !**

POUR EN SAVOIR PLUS,  
RENDEZ-VOUS SUR

**manpower.fr**

/ votre santé et votre sécurité



## ZOOM sur le travail par fortes chaleurs

- **Buvez régulièrement de l'eau**, même si vous n'avez pas soif.
- **Protégez-vous la tête** du soleil.
- Portez des **vêtements légers et clairs**, qui absorbent l'humidité.
- **Réduisez les efforts physiques** : utilisez les aides mécaniques à la manutention.
- Ne consommez **pas d'alcool**.
- Faites des **pauses dans des zones d'ombre** ou climatisées.

Restez attentifs à l'apparition de symptômes tels que des **crampes, frissons, nausées ou maux de tête** : ne prenez pas le volant et consultez un médecin. En cas de **forte fièvre, de soif accentuée, de sueur abondante, de pouls rapide et fort, d'étourdissements, de vertiges**, (peut-être les signes d'une **déshydratation** et d'un **coup de chaleur**) : **alertez les secours sans attendre.**

# LE SAVIEZ-VOUS



## 20% DES ACCIDENTS DU TRAVAIL SERAIENT DUS À UNE CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES

La consommation de drogue et d'alcool peut parfois sembler banale, voire festive, mais leurs effets sont bien réels et potentiellement dangereux, en particulier au travail. Leur consommation entraîne une **perte de vigilance**, de l'**agressivité** et un sentiment exagéré de confiance en soi qui peut entraîner un **déni du risque**.

Certains **médicaments** peuvent aussi avoir ces effets : vérifiez les notices.

**Les effets peuvent être graves pour votre sécurité et celle des autres.**

Soyez responsables : **ne consommez pas de drogues ou d'alcool avant et pendant le travail !**

## N'OUBLIEZ PAS :

En cas d'accident du travail (accident sur le lieu et sur le temps du travail), **prévenez immédiatement votre agence Manpower !**

Pour tout savoir sur vos démarches, **rendez-vous sur Manpower Training**. Consultez le module "Que faire après un accident de travail ?"

EN SAVOIR PLUS SUR

**Manpower Training**



## LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, ON EN PARLE ?

**Stress, violences externes** (incivilités, agressions, ...) et **internes** (harcèlement, ...)... les risques psychosociaux (RPS) peuvent se traduire par un sentiment de mal-être au travail, d'épuisement professionnel (burn-out) et une souffrance mentale et/ou physique.<sup>(1)</sup>

Voici les **signes** qui doivent vous alerter :

- **Irritabilité, tristesse, agressivité, angoisse...** la personne peut se mettre à **pleurer** et **se replier sur elle-même**.
- Baisse de concentration, **erreurs/oublis** fréquents.
- Multiplication des **petits soucis de santé** (maux de tête, douleurs, insomnies, palpitations...).
- Consommation de **stimulants pour "tenir le coup"** : médicaments, café, voire tabac, alcool, drogues...
- Modification du **comportement alimentaire** : fringales ou au contraire perte d'appétit.

### QUE FAIRE ?

Vous pouvez prendre conseil auprès du service spécialisé du FASTT. Appelez leur n° dédié au **0800 28 08 28**<sup>(2)</sup> - Choix 6 puis 1.

<sup>(1)</sup> Source INRS.

<sup>(2)</sup> Appel gratuit depuis un fixe. Vous pouvez appeler pour un collègue ou pour vous-même en toute confidentialité.

## CA VA MIEUX EN LE DISANT ! POUR ÉVITER LES ACCIDENTS DE LA ROUTE, N'OUBLIEZ PAS DE :

- Repérer votre itinéraire avant votre premier jour de mission et de **partir suffisamment à l'avance !**
- Choisir d'arriver "entier" et en retard, plutôt que de dépasser les limites de vitesse.
- Dormir suffisamment, entre 7 et 8 heures par nuit.

## MANPOWER AÉRONAUTIQUE PARTICIPE AU SALON DU BOURGET STAND C38

Retrouvez nos experts et conseillers sur l'Avion des métiers du 21 au 23 juin, et postulez à nos nombreuses offres d'emploi dans le secteur aéronautique.

Toutes nos offres sont aussi en ligne, sur notre site Manpower aéronautique, consultez-les dès maintenant !

CONSULTEZ NOS OFFRES SUR

[aeronautique.manpower.fr](http://aeronautique.manpower.fr)



**SALON  
INTERNATIONAL  
DE L'AÉRONAUTIQUE  
ET DE L'ESPACE**

Paris • Le Bourget

## DU 25 AU 29 NOVEMBRE 2019 SAFETY WEEK MANPOWER

**Manpower organise sa Safety Week nationale : l'occasion de rappeler et d'échanger ensemble sur les règles de sécurité élémentaires à connaître au cours de vos missions.**

En 2018, ce sont **plus de 115 entreprises qui se sont associées à Manpower pour organiser des actions de prévention** (visite des postes de travail, animations sécurité en 3D, sensibilisation des salariés aux risques professionnels, ...).

**Rendez-vous dans votre agence Manpower pour en savoir plus.**



# VOS AVANTAGES<sup>(1)</sup>

## DÈS VOTRE INSCRIPTION EN AGENCE

Accédez à des cours en ligne gratuits sur **Manpower Training**, 24h après votre 1<sup>ère</sup> connexion sur Mon Manpower.

Pensez à activer votre CPF sur **moncompteformation.gouv.fr**



## DÈS 60 JOURS DE MISSIONS CHEZ MANPOWER

Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).



## DÈS VOTRE 1<sup>ÈRE</sup> HEURE DE MISSION

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, application mobile, Congés Payés...



**Accès au Compte Epargne Temps (CET).**

## APRÈS 1 AN D'EXPÉRIENCE

Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.



SUIVEZ-NOUS SUR



[manpower.fr/mon-manpower/espace-interimaires/mes-infos-et-avantages](http://manpower.fr/mon-manpower/espace-interimaires/mes-infos-et-avantages)

## À PARTIR DE



400 heures	Des actions de formation ou d'accompagnement de sécurisation de votre parcours.	600 heures	Comité Central d'Entreprise.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.	1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional <sup>(2)</sup> .	2 000 heures <sup>(3)</sup>	Entretien professionnel.
507 heures	Action Logement Manpower.	8 035 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 150 à 4 500 € lors du franchissement d'un seuil anniversaire <sup>(4)</sup> .

\*Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28

HOTLINE  
INTÉRIMAIRES

0 809 400 166

Service gratuit  
+ prix appel

depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale) du lundi au vendredi de 8h à 19h.



RETROUVEZ LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS  
SUR VOTRE ESPACE  
**Mon Manpower**

(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis.

(2) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale.

(3) A partir de 2000 h. sur les 24 derniers mois dont 1000 h. et plus sur les 12 derniers mois chez Manpower.

(4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté. Votre ancienneté acquise est consultable dans votre espace Mon Manpower. Nouvelles conditions en vigueur depuis fin 2018, pas de rétroactivité de versement en cas de dépassement du seuil déjà effectué.